

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
ISDND de l'Albié**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Monflanquin (47)
vendredi 16 décembre 2022 – 14 h 30**

Liste des participants

Présidence

Arnaud BOURDA Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot

Collège Administrations de l'État

Sébastien MOUNIER Chef de l'unité bi-départementale
Dordogne-Lot-et-Garonne DREAL

Audrey BILE Inspectrice DREAL

Marie BOIZARD Mission Environnement, Préfecture d'Agen

Collège Collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale

Nathalie FOUNAUD-VEYSSET Maire de Monflanquin

Éric SARRAZI Mairie de Monflanquin

Aldegonde CAILLOUX Mairie de Sauvetat-sur-Lède

Collège Riverains et associations de protection de l'environnement

Guy GERARD Association Bassin versant de la Lède
Denis BONNAMOUR SEPANLOG

Collège « Exploitant »

Michel MASSET Président de ValOrizon

Collège « Salarié »

Julie FARBOS Directrice générale des services, ValOrizon
Gaëlle ALNO Directrice des services techniques, ValOrizon
Patrick BOUDOU Responsable adjoint du site, ValOrizon

Invité

Laurent PETITEAU Consultant DEKRA

Ordre du jour

- Bilan de l'activité et faits marquants pour la période 2020-2022
- Projets 2023
- Questions, réponses

14 heures 30 – Début de la réunion

M. Arnaud BOURDA remercie les participants et donne la parole à M. Michel MASSET.

Bilan de l'activité et faits marquants pour la période 2020-2022

M. Michel MASSET salue l'étroite collaboration entre le syndicat de ValOrizon, la mairie de Monflanquin et la Communauté de communes, la DREAL et les riverains.

Mme Gaëlle ALNO rappelle le fonctionnement de l'ISDND : les déchets sont stockés dans des alvéoles protégées par une couche d'argile et une bâche étanche. Les lixiviats sont pris en charge dans une station de traitement. Par ailleurs, la décomposition de la matière organique génère du biogaz, qui est collecté.

Après la fermeture de l'ISDND de Nicole, la capacité d'enfouissement a été temporairement augmentée, de 49 000 tonnes en 2021 à 29 000 tonnes à partir de 2025. En 2022, le tonnage de déchets enfouis devrait être inférieur à la limite autorisée.

Le refus de tri provient du tri effectué sur le site de Nicole.

En 2021, la production de lixiviats a été plus importante que les années précédentes du fait de la pluviométrie.

[ALERTE et changement de salle]

Mme Gaëlle ALNO indique que le débit moyen de biogaz n'est pas satisfaisant, eu égard au projet de réinjection de biogaz dans le réseau. L'objectif est d'obtenir un débit de 350 à 400 m³/h dans les prochaines années.

Mme Gaëlle ALNO détaille les principaux travaux réalisés en 2021.

M. Denis BONNAMOUR s'enquiert de la fréquence de fonctionnement de la rampe d'aspersion anti-odeur.

Mme Gaëlle ALNO répond qu'elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En effet, le bilan de l'observatoire des odeurs 2020 a souligné l'existence d'odeurs le week-end.

M. Denis BONNAMOUR demande si la molécule masque ou détruit les odeurs.

Mme Gaëlle ALNO explique qu'il s'agit d'un masquant anti-odeurs. Un destructeur d'odeurs testé dernièrement n'a pas donné entière satisfaction.

M. Guy GERARD estime que l'odeur du masquant n'est pas nécessairement plus agréable.

Mme Gaëlle ALNO détaille les principaux travaux réalisés en 2022.

Les travaux liés à la création des alvéoles 17 B1 et B2, qui occuperont un tiers de la carrière, devraient commencer début 2023. L'exploitation de l'alvéole 17A4 devrait prendre fin en juillet 2023. La première couverture sera réalisée en suivant.

Elle détaille les mesures d'autosurveillance inscrites dans l'arrêté préfectoral.

M. Denis BONNAMOUR signale que lors de la dernière CSS, la SEPANLOG avait proposé que les agriculteurs soient informés de la possibilité d'une éventuelle pénétration du lisier par les eaux de rejet en cas de pluviométrie importante.

M. Arnaud BOURDA juge que cela excède le champ de compétences de ValOrizon.

M. Laurent PETITEAU rappelle que les agriculteurs sont soumis des obligations réglementaires en ce qui concerne les épandages. Un animal sauvage mort peut entraîner une contamination très rapide, par exemple.

Mme Gaëlle ALNO indique qu'en été, les lixiviats traités sont récupérés et utilisés pour arroser les andins.

Depuis le changement d'exploitant, les rejets de poussière sont conformes à la VLE (valeur limite d'émission).

Les nouvelles mesures seront réalisées le mardi 20 décembre 2022.

M. Guy GERARD demande si ces analyses sont réalisées à l'aide d'appareils temporaires.

Mme Gaëlle ALNO répond que ces appareils permettent de réaliser le bilan annuel.

Elle détaille ensuite les événements remarquables intervenus en 2021 et 2022.

M. Denis BONNAMOUR pense qu'il faut s'attendre à des intempéries comparables à celles constatées en 2021.

Mme Gaëlle ALNO assure que l'entreprise sait anticiper. Cependant, le débordement des bassins de lixiviats n'a pu être empêché lors des fortes intempéries. Ce point devra être pris en compte pour les prochaines années.

Aucun départ de feu n'a été constaté. La caméra thermique mise en place depuis 2018 prouve son efficacité.

Le nouveau maître d'œuvre chargé du suivi des travaux du casier 17 A a effectué des vérifications et proposé l'ajout d'une membrane d'étanchéité. Les délais sont importants car il faut recourir à un marché.

Mme Julie FARBOS explique que le marché du futur casier a été divisé en plusieurs phases afin de ne pas épuiser les maîtres d'œuvre.

Mme Gaëlle ALNO note que les plaintes de riverains ont augmenté en 2022.

Mme Nathalie FOUNAUD le confirme. L'été 2022 a été long et très chaud et les riverains ne pouvaient pas ouvrir leurs fenêtres. La matière faisait défaut pour le recouvrement. Découper les marchés en plusieurs phases permet de bénéficier des dernières avancées de la technologie, qui évolue très vite.

M. Guy GERARD objecte que ces nuisances ne sont pas spécifiques à l'été 2022.

Mme Gaëlle ALNO indique que l'observatoire des odeurs compte 13 « nez » répartis autour du site. Toutes les plaintes sont enregistrées.

En 2021, les nez, que Mme ALNO remercie pour leur implication, ont relevé 747 perceptions odorantes, dont 549 spontanées. Les perceptions odorantes ont été multipliées par 3 par rapport à 2020.

M. Guy GERARD ajoute que 11 nez ont relevé 124 perceptions en août, 62 en septembre et 59 en octobre. Les sensations sont perçues comme fortes ou très fortes à 77 %.

Mme Gaëlle ALNO note que c'était déjà le cas en 2020.

M. Guy GERARD souligne que l'été 2022 ne constitue pas une exception.

Mme Gaëlle ALNO indique que le site dispose de la certification ISO 14001 relative à la démarche environnementale, dont l'un des indicateurs est le suivi des plaintes des riverains.

Mme Nathalie FOUNAUD a reçu davantage de retours entre 2021 et 2022. Elle suppose que le seuil de tolérance des riverains s'est peut-être abaissé.

M. Guy GERARD demande si les nez et les riverains qui contactent la mairie sont les mêmes personnes.

Mme Nathalie FOUNAUD répond par la négative.

M. Arnaud BOURDA estime que le nombre de perceptions odorantes appelle l'attention.

Mme Julie FARBOS explique que les appels émanent de deux ou trois mêmes riverains proches du site.

M. Guy GERARD rappelle qu'un contrôle devait être réalisé par un cabinet extérieur.

Mme Gaëlle ALNO indique que le retour sur une étude de dispersion est en attente.

Mme Julie FARBOS précise qu'il s'agit de l'analyse d'un échantillon d'air.

M. Guy GERARD approuve le recours à un cabinet extérieur. En effet, il est souvent reproché aux nez de ne servir à rien.

M. Michel MASSET assure que le budget nécessaire sera consacré à ces problématiques. Certes, l'impatience des riverains est compréhensible et l'année 2022 a été compliquée, mais des actions sont mises en œuvre.

Mme Gaëlle ALNO regrette que l'installation d'une rampe d'aspersion anti-odeurs en 2021 n'ait pas apporté satisfaction.

M. Guy GERARD ne doute pas de l'engagement de la Direction du site, mais constate que les nuisances et l'insatisfaction des riverains demeurent. Il souhaite la disparition des biodéchets.

M. Sébastien MOUNIER souligne que la loi interdira prochainement l'enfouissement des biodéchets, ce qui devrait mettre fin aux odeurs générées par leur fermentation.

Mme Nathalie FOUNAUD ajoute que les contrevenants seront passibles d'une amende à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. Sébastien MOUNIER le confirme.

M. Guy GERARD ne comprend pas que le stockage et le ramassage des déchets soient dissociés.

M. Michel MASSET rejoint cette position. Une étude montre que cela assurerait l'efficacité et diminuerait les coûts. Néanmoins, la plupart des communes de l'intercommunalité veulent conserver la main sur la collecte des déchets.

Mme Nathalie FOUNAUD estime que la chaîne de responsabilités justifierait que le stockage et le ramassage des déchets soient corrélés.

M. Arnaud BOURDA note cette convergence de vue.

Mme Nathalie FOUNAUD propose de revenir sur ce dossier en début d'année.

M. Guy GERARD invite M. MASSET à rendre publique l'étude qu'il a mentionnée.

M. Michel MASSET indique que la mise en place de la collecte sélective pose des questions de sécurité et de contrôle.

M. Guy GERARD estime qu'un seul responsable doit exister.

M. Arnaud BOURDA ajoute qu'il revient au législateur de mettre en place le cadre réglementaire.

M. Michel MASSET explique que ce qui est prévu en Lot-et-Garonne, c'est la réduction des déchets.

M. Sébastien MOUNIER précise que c'est également le cas dans d'autres départements. La DREAL estime que celui qui traite les déchets est responsable de ce qu'il reçoit, d'où l'installation de caméras, même si c'est insuffisant. La DREAL devra peut-être réaliser des contrôles inopinés dans les prochaines années.

M. Michel MASSET estime que cela signifie que l'entreprise devra mettre en place un système de contrôle de son côté. L'objectif est que le tri soit réalisé à la source.

M. Arnaud BOURDA s'interroge sur le devenir du constat que la collecte a été mal effectuée.

Mme Gaëlle ALNO signale que les agents du site réalisent des contrôles et enregistrent les non-conformités.

M. Guy GERARD demande des détails sur les modalités de la collecte des déchets fermentescibles à compter de janvier 2024.

Mme Julie FARBOS répond que chaque intercommunalité est libre de mettre en place une stratégie pour la gestion de ces déchets : mise en place de composteurs ou collecte séparée. Si l'intercommunalité opte pour la collecte séparée, le site devra traiter les biodéchets, via la méthanisation ou le compostage.

M. Michel MASSET note avec inquiétude que le site se trouve en fin de chaîne et ne pourra contrôler la totalité des sacs noirs.

M. Arnaud BOURDA suggère la mise en place de pénalités financières mutualisées.

Mme Nathalie FOUNAUD juge que cela serait compliqué. Le maire, considéré comme responsable, ne peut vérifier ce que chacun jette dans sa poubelle.

M. Arnaud BOURDA se demande si les communes de l'intercommunalité pourraient attester que leur collecte est conforme.

M. Michel MASSET objecte qu'il sera impossible de contrôler tous les camions pour détecter les communes fautives. Il suggère de demander que les habitants utilisent des sacs poubelle transparents.

Mme Audrey BILE pense que c'est possible mais doit être confirmé.

Mme Julie FARBOS explique que le tri en porte à porte améliore les performances de traitement.

Mme Nathalie FOUNAUD indique que le porte à porte n'existe plus depuis longtemps.

M. Michel MASSET estime que la maîtrise de la gestion constitue une partie de la solution.

M. Guy GERARD et **Mme Nathalie FOUNAUD** acquiescent.

M. Guy GERARD demande des précisions sur le refus de compost.

Mme AUDREY BILE explique que les déchets verts ne sont plus suffisants pour réaliser du compost, qui est censé être utilisé pour le recouvrement journalier.

M. Patrick BOUDOU précise que le site utilise de la terre pour ce recouvrement.

Mme Julie FARBOS ajoute que le criblage laisse peu de matière à composter.

M. Éric SARRAZI souligne que les collectivités conservent leurs déchets verts.

Mme Audrey BILE note que le recouvrement journalier n'a pas permis de diminuer les odeurs.

M. Patrick BOUDOU explique qu'un recouvrement important le vendredi est plus efficace que le saupoudrage journalier.

M. Sébastien MOUNIER s'enquiert des heures pendant lesquelles les odeurs sont les plus sensibles.

Mme Nathalie FOUNAUD estime qu'elles le sont toute la journée en été.

M. Guy GERARD répond que selon les nez, elles sont davantage perceptibles entre 6 et 9 heures le matin.

Mme Audrey BILE explique que la DREAL pense revenir sur l'obligation journalière de recouvrement pour conserver un recouvrement hebdomadaire.

M. Guy GERARD doute que les riverains approuvent cette mesure. Ils pensent que les odeurs sont dues au défaut de recouvrement journalier.

M. Michel MASSET propose de la mettre en place et de l'évaluer.

Mme Nathalie FOUNAUD note que les riverains invoquent l'arrêté de 2022 dans les réclamations qu'ils lui ont transmises aujourd'hui.

M. Sébastien MOUNIER explique que la matière ne suffit pas à assurer un recouvrement journalier efficace. Il paraît donc préférable de procéder à un recouvrement plus important le vendredi avant de réaliser une évaluation.

Mme Julie FARBOS indique que le recouvrement n'a pas permis d'amélioration, même en dehors de l'été.

Mme Julie FARBOS indique que le recouvrement n'est pas la solution miracle pour la gestion des odeurs. D'autres actions ont été mises en place, comme l'amélioration du réseau biogaz, de la couverture des casiers fermés, limitation de la surface ouverte des déchets, par exemple.

Mme Gaëlle ALNO explique que le CEN Aquitaine assure le suivi de la flore et de la faune et participe à l'entretien de la prairie humide.

Projets 2023

Mme Julie FARBOS détaille les projets 2023.

Le casier B sera divisé en sous-casiers, afin qu'il y ait le moins possible de déchets exposés à l'air.

Mme Nathalie FOUNAUD demande si les boues extraites des lixiviats et déshydratées pourraient être utilisées pour la couverture.

Mme Julie FARBOS ne le pense pas.

Mme Gaëlle ALNO doute qu'il y en ait en quantité suffisante pour la couverture.

Mme Julie FARBOS salue le travail utile réalisé par les nez. Elle ajoute que le site travaille sur deux projets de production d'énergie verte, à travers la valorisation du biogaz et l'installation d'une centrale photovoltaïque.

M. Guy GERARD demande quel pourcentage de biogaz est récupéré.

Mme Gaëlle ALNO explique qu'avant de le réinjecter dans le réseau, un *process* épure le biogaz et en extrait le méthane. Pour un débit de 400 m³/h en entrée, la sortie pourrait représenter 150 m³/h.

M. Denis BONNAMOUR s'enquiert du devenir des composés autres que le méthane.

Mme Gaëlle ALNO répond qu'il s'agit d'azote, d'oxygène, d'H₂S, etc.

Ils seront détruits par cryogénie. L'installation fera bien entendu l'objet d'un porter à connaissance.

M. Michel MASSET rappelle que les communautés de communes ont souhaité disposer d'un centre de tri compétitif. La revente des produits annexes (papier, cartons) est en discussion.

Mme Julie FARBOS ajoute que le refus de tri sera transformé en CSR (combustibles solides de récupération) et brûlé dans des cimenteries ou des usines.

Questions, réponses

M. Denis BONNAMOUR souhaite des précisions sur les analyses qualitatives des rejets atmosphériques.

Mme Gaëlle ALNO répond qu'elles font partie des points examinés dans le cadre de l'autosurveillance. L'évaluation des risques sanitaires sera mise à jour dans le cadre de l'évolution de l'installation de biogaz.

M. Arnaud BOURDA remercie l'exploitant de l'ISDND, la maire de Monflanquin et les autres participants et salue l'esprit constructif des échanges.

La réunion est clôturée à 16 heures 26.

Site de Monflanquin

Commission de suivi de site

16 décembre 2022



moins de déchets, plus de ressources !

Ordre du jour

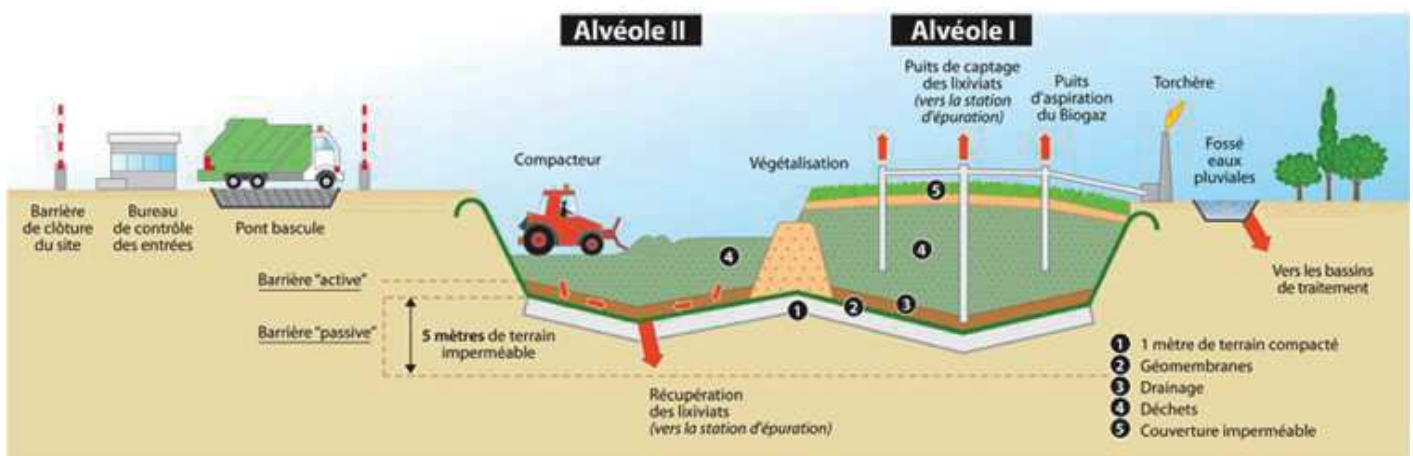
- Bilan 2021/2022

- Perspectives 2023

Bilan 2021/2022

- Bilans quantitatifs
- Principaux travaux réalisés
- Autosurveillance
- Evènements remarquables
- Relations riverains
- Plan de gestion

Rappel fonctionnement ISDND



Évolution des tonnages enfouis

Fermeture de l'ISDND de Nicole le 1^{er} janvier 2021

Dépôt d'un DDAE en 2021 afin d'augmenter temporairement la capacité d'enfouissement du site : 49000 T en 2021, 44000 T en 2022, 39000 T en 2023, 34000 T en 2024, 29000 T à partir de 2025

Années	Déchets municipaux en mélange	Déchets encombrants	Boues STEP lixiviats	Total
2016	25 982,90	1 234,76	15,42	27 233,08
2017	21 148,93	1 735,69	81,78	22 966,40
2018	28 391,50	1 591,60	250,05	30 233,15
2019	24 955,75	1 814,76	82,24	26 856,75
2020	25 562,15	1 898	162,31	27 622,50
2021	44 357,90	2 195,77	137,33	47 326,54

Refus tri 2021 : 635,54 tonnes

2022 : Janvier à octobre : 35 780 tonnes sur 10 mois

Lixiviats traités



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL (m³)	12 244	14 779	18 916	10 529	18 666	11 743	18 431	14 681	21 522	27 198

2021 : 16 560 m³ rejetés dont 13 272 m³ au milieu naturel et 3267 m³ au bassin de la plateforme de compostage.

A noter la forte pluviométrie sur l'année 2021 avec 956,0 mm contre 821,2 mm en 2020

Biogaz 2021

- Traitement de 2 396 710 Nm³ de biogaz en 2021
- 8389 heures de fonctionnement

→286 m³/h

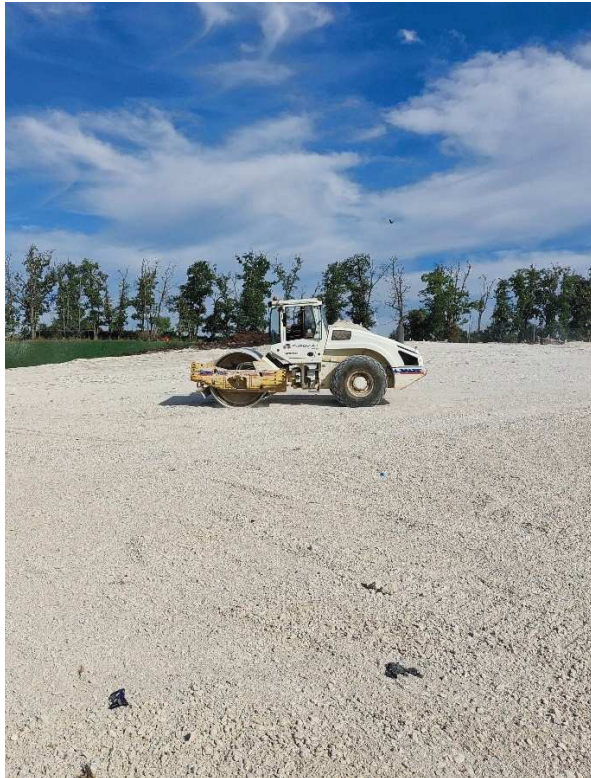
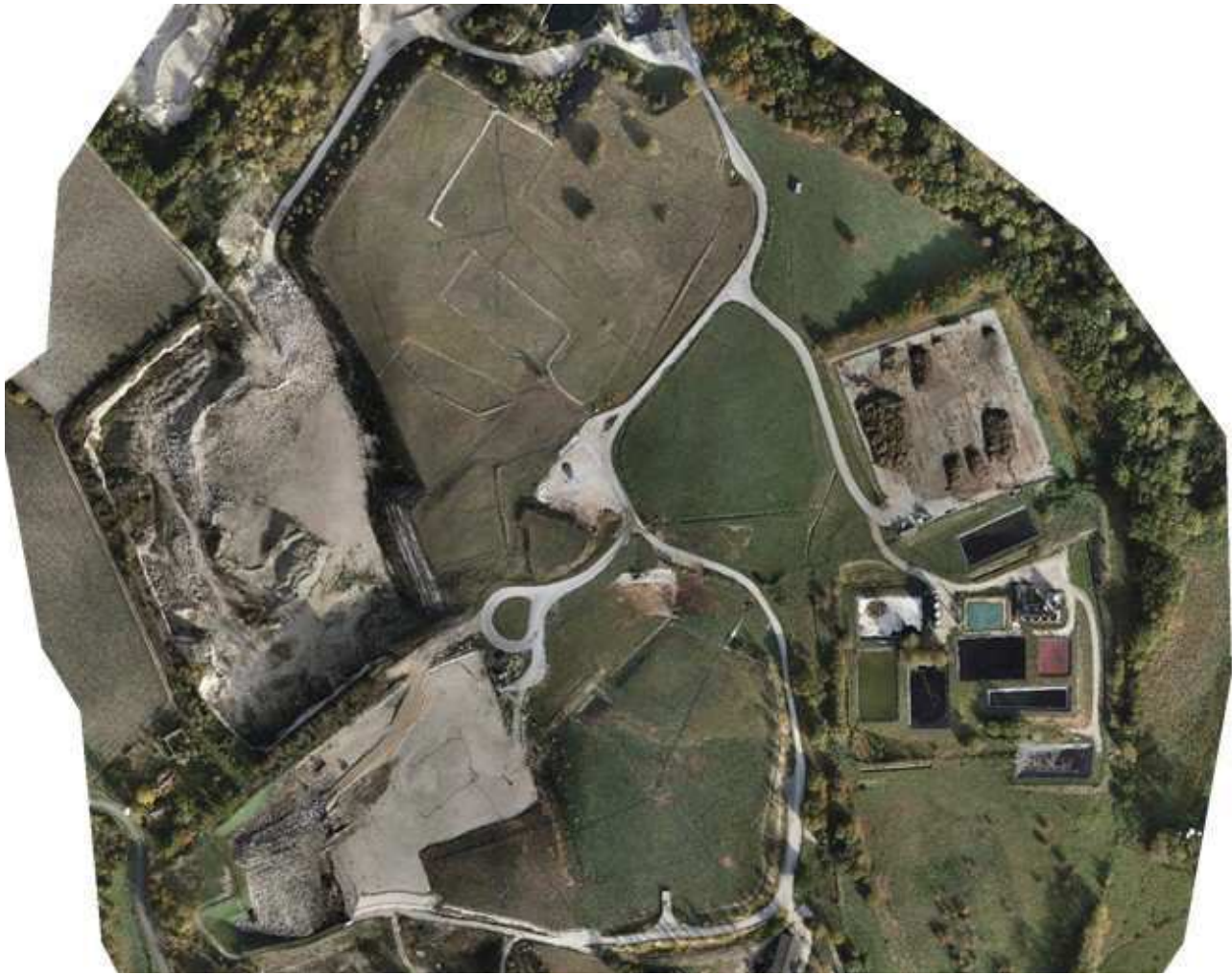
Travaux réalisés en 2021

- Modernisation du système de pesée : remplacement de la borne et du logiciel
- Installation fin 2021 d'une rampe d'aspersion produits anti-odeurs en périphérie du casier A
- Augmentation de la puissance électrique du site permettant l'installation d'une station complémentaire de traitement des lixiviats
- Mise en place d'un groupe réversible au niveau de la station de traitement des lixiviats + rajout de 2 cuves de biologie à la filière biologique de la station principale
- Station de traitement complémentaire de lixiviats, afin de traiter l'excédent produit par les intempéries



Travaux réalisés en 2022

- Mise en place de la première couche de fermeture sur les alvéoles A1 et A3 du casier 17
- Mise en place d'une nouvelle installation de traitement du biogaz, le Transvapo
- Travaux de réhabilitation du réseau biogaz en amont de la station de valorisation du biogaz
- Vidéosurveillance des déchargements des déchets avec lecture de plaques, conformément à la loi AGECE (décret n°2021-345 du 30 mars 2021) depuis le 1er juillet 2022
- Curage des 2 bassins eaux pluviales
- Préparation de chantier travaux du casier 17 b (alvéoles b1+b2)





Auto-surveillance

5/AUTOSURVEILLANCE SITES/Monfauquin (ISND)/Analyses Eaux + Lixiviats/Pzs + Pts prélèvements (Implantation-Création-Divers)/Carte ISND Monfauquin Pts prélèvements (11-09-2010).docx



Bilan rejets aqueux 2021/2022

➤ EAUX SOUTERRAINES (Piézomètres) (Analyses semestrielles)

Amont général des casiers (Piézomètres Pz1, Pz9 et Pz10)

Aval casier C17 : Pz11 et Pz12

Partie centrale de l'ISDND : Pz3b et Pz8

Zone lagunes de stockage et station de traitement lixiviats : Pz6, Pz7 et Puits

➤ EAUX DE DRAINAGE SOUS CASIERS (ANALYSES TRIMESTRIELLES)

➤ EAUX DE RUISSELLEMENT

➤ REJET LIXIVIATS TRAITÉS (ANALYSES TRIMESTRIELLES)

➤ SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE LÈDE (AMONT + AVAL du site)

(Analyses trimestrielles)

► Pas d'impact significatif de l'exploitation du site sur la qualité des eaux

Bilan rejets atmosphériques

REJETS ATMOSPHÉRIQUES INSTALLATION TRAITEMENT DU BIOGAZ

(Analyses semestrielles)

Paramètre	unité	Fréq.	VLE (1) AM 26/09/2016	Analyses du 31/05/2022	Analyses du 13/12/2021	Analyses du 09/06/2021	Analyses du 15/12/2020	Analyses du 17/07/20	Analyses du 21/11/2019	Analyses du 10/07/2019	Analyses du 14/11/2018	Analyses du 20/06/2018
Monoxyde de carbone CO	mg/Nm ³	Sem.	150	5,0	6,3	6,0	207	3,0	22,0	6,00	584	37
Oxydes d'azote en équivalent NO ₂	mg/Nm ³	Trim.	100	34	45	36	33	23	41	66,7	54	82
Poussières totales	mg/Nm ³	Sem.	5	1,5	4,1	1,0	0,0	7,9	24,3	51,0	15,2	12,4
Oxydes de soufre en équivalent SO ₂	mg/Nm ³	Sem.	300	0,2	15,2	3,8	37,5	79,7	65,6	120,2	2,8	208
HCl	mg/Nm ³	Sem.	10	0,0	1,3	0,2	0,2	0,00	0,00	1,00	0,65	0,00
HF	mg/Nm ³	Sem.	1	0,0	0,3	1,4	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00	0,00

Changement d'exploitant (Société BIOME) et de technologie en Août 2022 pour le traitement du biogaz, la première campagne d'analyse des rejets atmosphériques de la nouvelle installation aura lieu le 20/12/2022.

Évènements remarquables 2021/2022

2021

► Augmentation des tonnages enfouis suite à la fermeture du site de Nicole
Dépôt d'un DDAE auprès des services de l'administration

► Février 2021: très fortes intempéries, débordement de 3 bassins lixiviats malgré les sondes de niveaux. Débordement de bassins de traitement de lixiviats, mise en place de la procédure d'urgence :

- fermeture des vannes des bassins eaux pluviales
- fermeture du poste de relevage des lixiviats du casier A
- transfert entre lagunes, externalisation de 550 m³
- mise en place d'une installation complémentaire de traitement des lixiviats (osmose inverse): pour traitement rapide des lixiviats dans A3
- fin 2021 : mise en place d'une station de traitement complémentaire

Évènements remarquables 2021/2022

2021

- Volume estimé de lixiviats généré par ces intempéries : 11 000 m³
- Aucun départ de feu

2022

- Changement maître d'œuvre pour le suivi des travaux du casier A, renforcement couche d'étanchéité sur 17A1 et 17A3
- Passage au Coderst en juin et obtention d'un arrêté préfectoral complémentaire autorisant l'augmentation temporaire et dégressive des déchets enfouis
- Lancement marché de travaux 2 premières alvéoles du casier B
- Très forte augmentation plaintes de riverains malgré les nouvelles actions déployées sur le site

➤

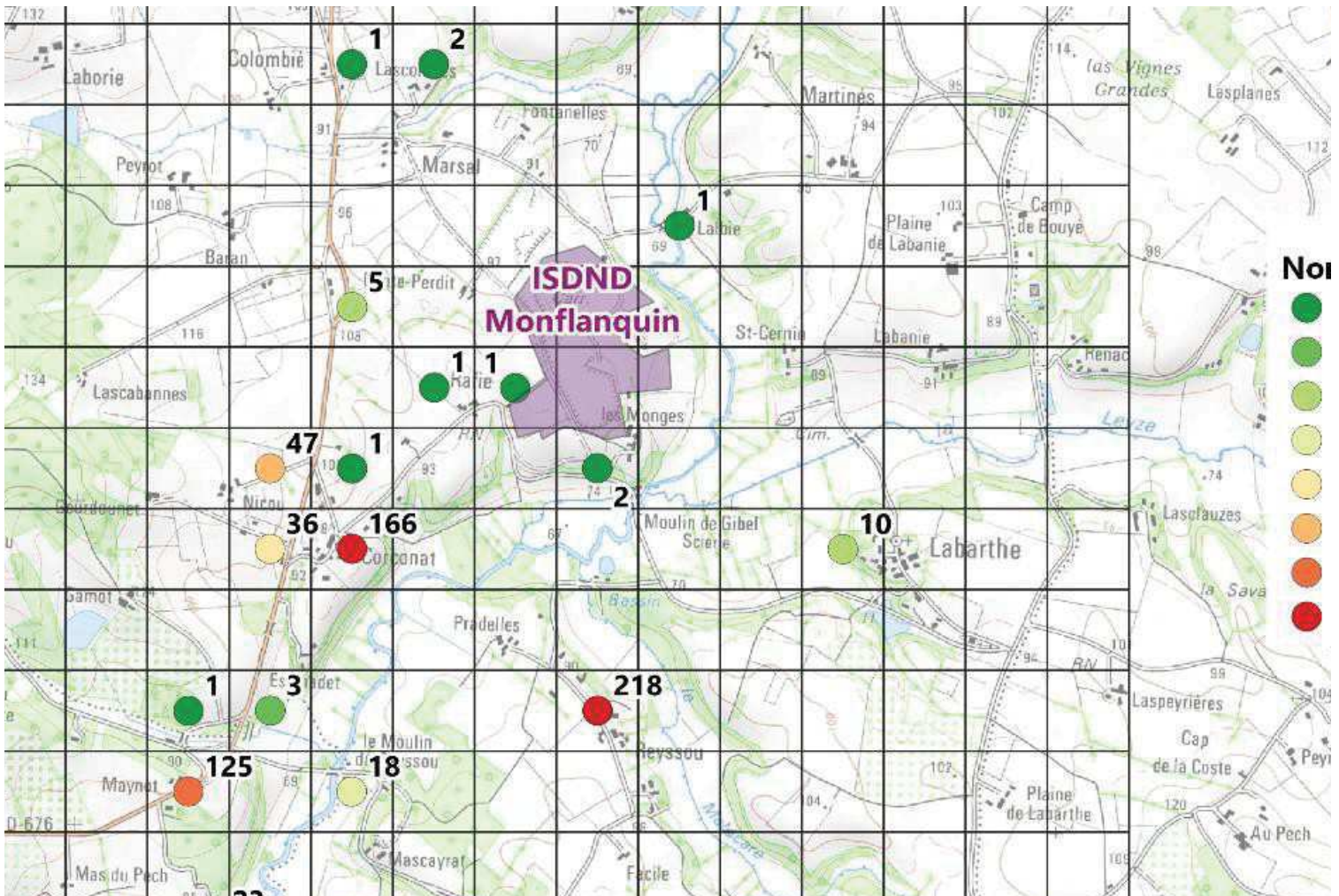
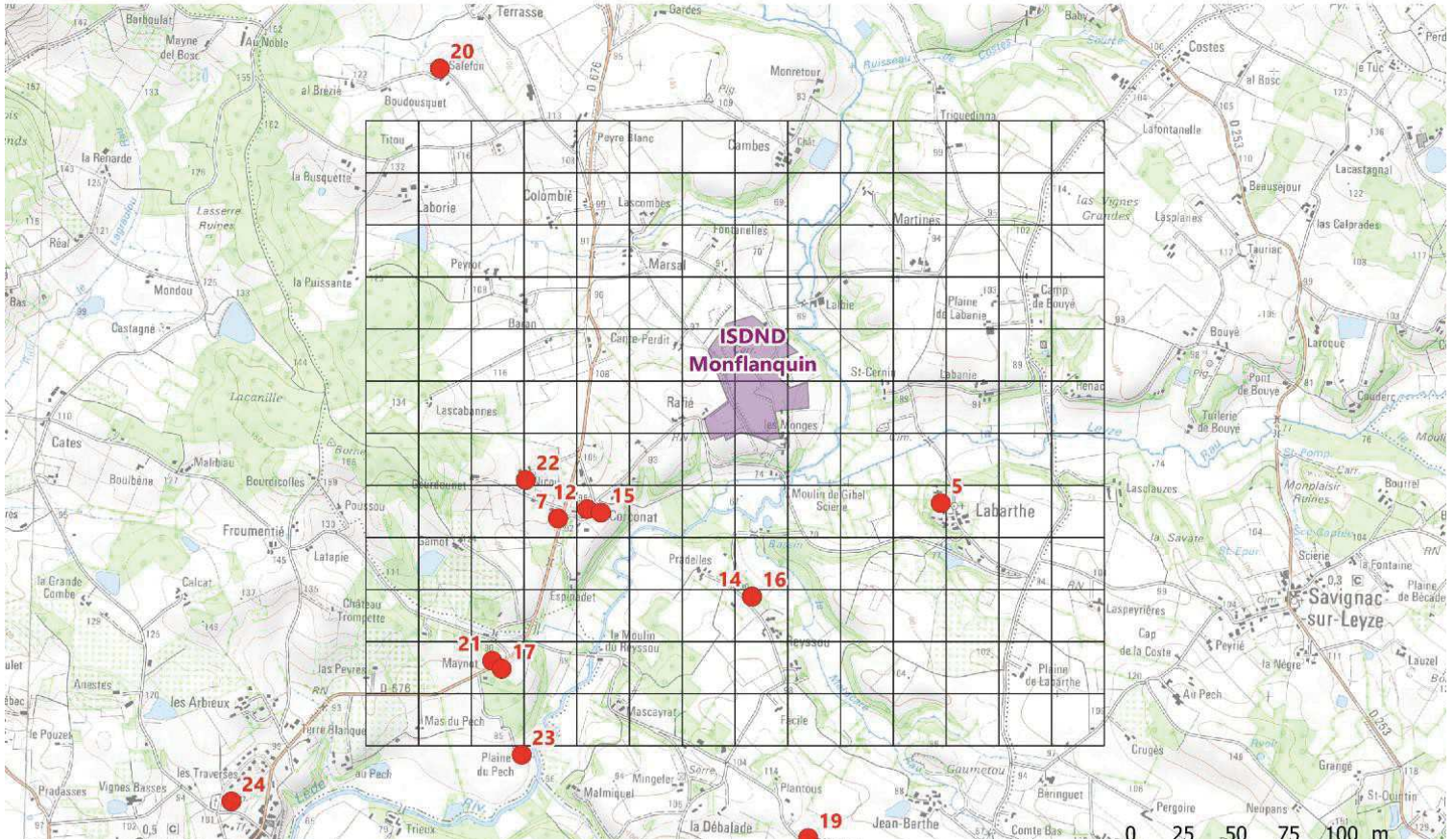


Relation « riverains »

- Accompagnement observatoire de riverains sur le niveau olfactif du site par Atmo Nouvelle-Aquitaine depuis 2017
- Observatoire de riverains = jury de nez = citoyens volontaires, bénévoles, impliqués, motivés et disponibles.
- Recrutement de 7 nez en 2021, total de 13 nez

Localisation des nez en 2021

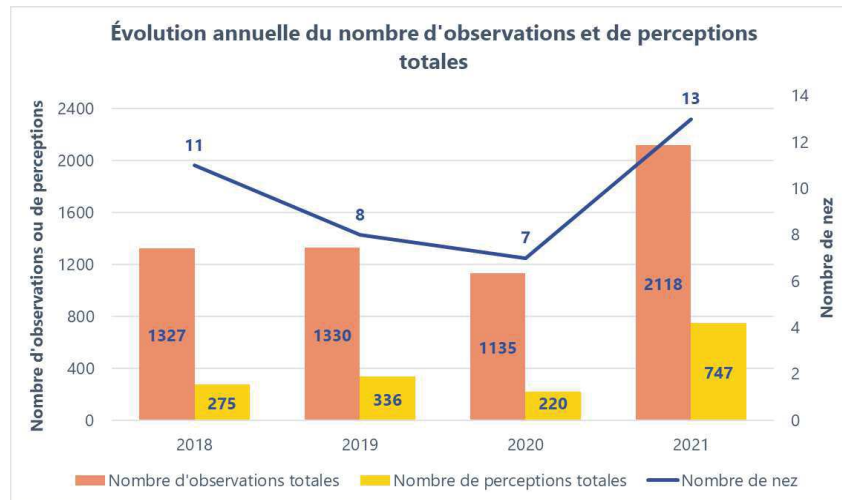
Observatoire des odeurs - ValOrizon (47)



BILAN 2021

Très fort investissement des nez en 2021

747 perceptions odorantes relevées par les nez, dont 549 de manière spontanée



BILAN 2021

70% perceptions fortes à très fortes, gênantes à très gênantes

81% des perceptions « sous le vent »

Suivi du nombre de réclamations riverains par les agents du site :
53 plaintes en 2021

ACTIONS MISES EN PLACE PROBLEMATIQUE ODEURS

INVESTISSEMENT :

INSTALLATION D'UNE RAMPE ASPERSION ANTI-ODEURS : 27 k€

RENFORCEMENT ETANCHEITE COUVERTURE (PAR ALVEOLE) :130 k€

FONCTIONNEMENT :

ACHAT DE PRODUITS ANTI-ODEURS : 50 k€/AN

REHABILITATION DU RESEAU BIOGAZ EN AMONT DE LA STATION VALORISATION DU BIOGAZ : 26 k€

AUTRES ACTIONS :

Agent dédié à la relation riverain pour le site de Monflanquin à partir de septembre 2022

Limitation au maximum de la surface ouverte des déchets depuis l'ouverture de A4

Plan de Gestion CEN Aquitaine

> 2021 : 4^{ème} année de mise en œuvre du 1er plan de gestion du site de Monflanquin

➤ Principales actions menées:

1. Suivi des espèces patrimoniales :

- Flore : comptage exhaustif des pieds de Fritillaire pintade et la Jacinthe de Rome. Recherche d'Orchis à fleurs lâches mais non trouvée.
- Faune : suivi du Cuivré des Marais, des amphibiens et des odonates de la mare
- Complément d'inventaire faunistiques et floristiques
- Suivi photographique des milieux

2. Gestion des milieux naturels, encadrement des travaux

Plan de Gestion CEN Aquitaine



Perspectives 2023

Perspectives 2023

- Travaux de création des alvéoles B1 et B2, ouverture prévisionnelle de l'alvéole B1 à l'été 2023
- Fin de l'exploitation de la dernière alvéole du casier A et travaux de couverture finale sur A4 (2023 : autorisation à 39000 tonnes de déchets enfouis)
- Poursuite des mesures mises en place pour limiter les nuisances
- Déshydratation des boues issus du traitement des lixiviats sur site
- Reconstitution de l'observatoire des odeurs
- Poursuite des travaux menés par le CEN Aquitaine
- Production d'énergie verte avec la valorisation du biogaz par injection dans le réseau et l'installation d'une centrale photovoltaïque , porter à connaissance en cours.

Site de Monflanquin

Commission de suivi de site

Merci de votre attention